
MERKAZ

HATORAH

CONVENTION PARTICULIERE

Comme les autres structures des Institutions Merkaz HaTorah, le collège lycée de jeunes filles n'est pas un établissement de proximité. La diversité des écoles juives offre actuellement à chacun, en effet, la possibilité de choisir l'établissement scolaire conforme à ses conceptions. Nos Institutions répondent quant à elles à un projet bien spécifique (qui fait l'objet de l'avenant ci-joint au contrat de vie scolaire) :

- Inculquer l'amour de la Torah
- Assurer l'enseignement religieux dans le sérieux autant que dans la joie
- Insuffler aux élèves le désir de se conformer au respect de la loi juive

Compte tenu du caractère propre et de ce projet éducatif spécifique, et sans préjudice de l'application de l'ensemble du contrat de vie scolaire, il est expressément convenu entre les parties soussignées d'appliquer en outre les dispositions ci-dessous, auxquelles tout manquement dans le comportement ou le travail rentra l'élève passible des sanctions prévues au Contrat de Vie Scolaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive en cas de récidive ou si ce manquement était jugé grave par la Direction.

✓ **La TEPHILA**

Elle fait partie intégrale du programme scolaire et se fait à l'école tous les matins. Toutes les élèves doivent avoir un SIDOUR dans leur cartable. La TEPHILA se fait sous la surveillance d'un professeur, au réfectoire. Le silence est de rigueur et la participation de **chacune** donne son sérieux à la Téphila. Les retards ne sont plus admis que pour une activité ordinaire.

✓ **L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX (KODECH)**

Il se répartit dans l'emploi du temps de la journée, soit le matin soit l'après-midi. Les élèves doivent y accorder autant de sérieux qu'aux cours d'enseignement général. Elles doivent **impérativement** posséder leur matériel ('HOUMACH, NAVI, etc.), apprendre leurs leçons, faire leurs devoirs et préparer les contrôles. Les élèves sont notées.

✓ LA TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de la jeune fille juive doit refléter le caractère noble, aristocratique, agréable et discret que la Thora lui souhaite. Elle doit assumer les prescriptions de la Thora dans la joie **et la fierté.**

Les parents doivent absolument rester cohérents avec les principes qui suivent, pour éviter tout désagrément de part et d'autre. La « mode » n'est pas le critère de la HALAKHA.

Le port de la tenue réglementaire est strictement obligatoire. Cette tenue est impérative non seulement pendant la période scolaire mais pour toute présence à l'Ecole (ex : cours de rattrapage, remise des livres de fin d'année, fêtes, etc...) de même lors de toute activité **extra-scolaire sous le couvert de l'Ecole** (voyages, sorties éducatives ou ludiques, etc...).

- ⇒ **La jupe devra couvrir les genoux en position assise**, c'est-à-dire 10 cm en dessous du genou.
- ⇒ **Le chemisier** devra être boutonné jusqu'à l'avant dernier bouton du haut inclus.
- ⇒ **Aucun ajout** autre que le **gilet** de la tenue réglementaire n'est autorisé.
- ⇒ **Vestes et manteaux en JEAN ne sont pas autorisés.**
- ⇒ **Les collants ou mi-bas sont absolument obligatoires quelle que soit la saison.**
- ⇒ **Les chaussures et bottes** excentriques, à talons de plus de **3 cm** ne sont **pas autorisées** de même que **les nu-pieds.**
- ⇒ **Les effets fluorescents sont à bannir des hauts et des chaussures.**
- ⇒ **Les cheveux longs** doivent être bien **ramassés derrière le dos**, par une barrette ou un nœud. Ils ne seront ni teints ni méchés, ni éclaircis dans la longueur de la chevelure.
- ⇒ **Le maquillage n'est pas autorisé à l'école**, de même que les lentilles de couleurs et le vernis à ongles. Les bijoux fantaisie trop ordinaires ou trop voyants ne sont pas de mise.
- ⇒ Les règlements de la TSNIOUT en général s'appliquent même aux heures de sport : seul le pantalon de jogging est autorisé (**sur le terrain de sport**).

Toute élève qui ne respecterait pas les termes de cette convention pourrait se voir **interdire l'accès de l'Etablissement et sanctionnée.** Ses parents seront éventuellement appelés à venir la chercher pour changer sa tenue.

LA DIRECTION